

Communauté de Travail du Jura - Désignation d'un représentant de la Ville de Besançon au Conseil Consultatif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors des dernières assises du 25 novembre 1993, la Communauté de Travail du Jura a adopté une charte qui recentre ses objectifs pour les années à venir et redéfinit les instances de gestion et d'animation de la Communauté pour la rendre plus opérationnelle.

Les projets qui seront conduits dans le cadre de la CTJ viseront les objectifs prioritaires suivants :

1 - Intégration à l'Europe : renforcer la notoriété et l'attractivité de l'espace jurassien à l'échelle européenne.

2 - Identité jurassienne : développer l'identité jurassienne et le sentiment d'appartenance à une même entité.

3 - Développement économique : renforcer l'environnement économique de l'espace jurassien, notamment dans le domaine du tertiaire, par le développement concerté des potentiels d'activités spécifiques.

4 - Pôles urbains : consolider le réseau de moyennes et petites villes, et conforter les grandes villes dans leurs fonctions.

5 - Communications : promouvoir un réseau performant de communications internes et avec l'extérieur.

6 - Aires frontalières : assurer un aménagement et un développement coordonnés des secteurs proches de la frontière.

Les nouvelles instances s'articulent autour de trois niveaux de concertation : le Comité, le Conseil et les États Généraux.

Instance consultative, le Conseil de la Communauté de Travail du Jura réunit les principales collectivités de l'espace CTJ. Il participe à l'élaboration des programmes de travail transfrontaliers, il est consulté sur toutes les questions d'intérêt transfrontalier et sur les décisions ayant une incidence sur la vie des collectivités locales.

Il est le lieu privilégié d'élaboration des projets de la Communauté et de la concertation entre les collectivités.

Le Conseil est composé de 64 membres et représente notamment les principales collectivités publiques de l'espace de la Communauté de Travail du Jura. Il est présidé par les coprésidents de la Communauté (à savoir actuellement M. Yves-Marie LEHMANN, Premier Vice-Président Délégué du Conseil Régional de Franche-Comté et M. Francis MATTHEY, Conseiller d'État de la République et Canton de Neuchâtel).

La délégation française du Conseil de la CTJ est composé de 32 membres :

- le Président et 4 Conseils Généraux : départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort,

- le Maire des 4 chefs-lieux de département : Villes de Besançon, Lons-le-Saunier, Vesoul, Belfort,

- le Maire ou le représentant des villes et des structures intercommunales les plus importantes et les plus directement concernées par la coopération transfrontalière : District Urbain du Pays de Montbéliard, Dole, Pontarlier, Communauté de Communes du Val de Bienne, Champagnole, Delle, Morez, District de Morteau, Parc Naturel Régional du Haut-Jura,

- 2 représentants des collectivités signataires des conventions de coopération de proximité dans les 4 petites régions transfrontalières de l'espace CTJ : Haut-Jura/Vallée de Joux, Mont d'Or/Chasseron, bassins de Morteau-Maîche et de la Chaux-de-Fonds - Le Locle, Territoire de Belfort/Canton du Jura,

- 4 membres du Conseil Économique et Social de Franche-Comté,

- 1 représentant des trois compagnies consulaires régionales.

La Ville de Besançon est appelée à désigner un représentant pour siéger au Conseil de la CTJ.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, en l'absence de Michel JACQUEMIN qui doit nous rejoindre d'une minute à l'autre, je voulais exprimer de sa part le vœu que s'agissant d'un dossier qui revêt comme pour vous-même aux yeux du groupe de l'opposition une importance particulière et compte tenu du fait qu'un seul représentant de notre Conseil siège dans cette instance rendant, mais nous ne le contestons pas, impossible la représentation de l'opposition, des formes un peu particulières peut-être de l'information du Conseil Municipal puissent être faites afin que l'on ait de manière régulière un suivi des travaux de cette instance. Voilà le vœu qu'il souhaitait exprimer et que je relaie en son nom près de vous.

M. LE MAIRE : Le vœu de M. JACQUEMIN sera, en cet instant, exaucé et nous demanderons à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER de nous faire part assez régulièrement de ce qui se passe dans ce Conseil de la Communauté de Travail du Jura.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Paulette GUINCHARD-KUNSTLER pour représenter la Ville au sein de la Communauté de Travail du Jura.